

**ARRETE N° 2017-110-PM du 22 Mars 2017**

Le Maire de la commune de CLUNY

- Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant certains pouvoirs de police au Maire,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la demande de Monsieur Ludovic MICHEL, pour TRIANGLE Intérim Rue de L'Eclipse, B.P. 68298 CERGY -95802 CERGY-PONTOISE CEDEX visant à installer un bus de l'emploi au champ de Foire à Cluny.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1**

Le demandeur au présent acte est autorisé à installer un bus de l'emploi au champ de Foire à Cluny le mardi 4 Avril 2017 de 7h00 à 19h00.

**ARTICLE 2**

Le stationnement sera interdit, selon les besoins du demandeur, sur l'ensemble du parking du Champ de Foire, du lundi 3 Avril 2017 à 18h00 au mardi 4 Avril 2017 à 19h00.

**ARTICLE 3**

Les services techniques de la ville de Cluny seront tenus de mettre en place toute la signalisation et pré-signalisation correspondantes à l'article 2 du présent arrêté, c'est-à-dire :

- Panneaux d'interdiction de stationner
- Toute signalisation complémentaire pouvant améliorer la sécurité
- Affichage de l'arrêté municipal

**ARTICLE 4**

Le demandeur sera tenu d'informer tous les riverains concernés par le présent arrêté.

**ARTICLE 5**

Le demandeur sera tenu responsable de tout incident ou accident pouvant survenir pendant toute la durée de l'arrêté municipal.

**ARTICLE 6**

Tout manquement à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté municipal pourra entraîner la verbalisation, l'immobilisation et la mise en fourrière immédiate conformément aux articles L.325-1 à L.325-3 du Code de la Route.

**ARTICLE 7**

Un recours peut être effectué auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après affichage du présent arrêté.

**ARTICLE 8**

Le Major Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de CLUNY  
Le Responsable de la Police Municipale de CLUNY,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Affiché le

